## **COMMER.** Dix parcelles libres de constructeur

La commune dispose de parcelles constructibles au Clos des Tisserands, rue des Tisserands. Créé il y a un an et demi avec Coop Logis, constructeur de maisons individuelles, ce lotissement proposait 15 parcelles de 477 à 706 m², à partir de 31 500 € TTC. « Aujourd'hui quatre lots sont construits ou en cours de construction. Une cinquième parcelle est en cours de vente », note Gérald Aubry, commercial de Coop Logis.

Pour permettre de vendre plus rapidement des parcelles, le constructeur a accepté de rendre les dix parcelles res-

tantes libres de constructeur. « Si des gens veulent travailler avec nous, ils pourront bien évidemment le faire », affirme le commercial. « C'est un frein enlevé, ne serait ce que psychologique », se réjouit le maire de la commune, Mickaël Delahaye, qui espère que ce lotissement va contribuer au développement de Commer. « C'est une bonne nouvelle pour l'école. Il est grand temps d'avoir un renouvellement de la population. »

Anne-Laure Retailleau

Contact: Tél. 02 43 49 49 10.



L'équipe de Coop Logis, ici aux côtés du maire de Commer, a accepté de rendre libre de constructeur les parcelles restantes.

## MARTIGNÉ. Du nouveau pour le 8 à Huit



Une soixantaine de personnes se sont rendues à la salle des loisirs pour assister à la réunion autour du PLUi, mardi 12 mars. L'objet principal pour les Martignéens était la découverte de l'emplacement du futur supermarché. Exit donc le terrain face au cimetière, c'est désormais à l'entrée du village, en provenance de Laval, que l'étude sera menée.

Si la mairie se satisfait de ce nouvel emplacement, Didier

Didier Mareau, gérant du 8 à huit à Martigné-sur-Mayenne.

Mareau, le gérant du 8 à Huit, déplore l'absence de drainage des véhicules dans les deux sens. Il attend désormais les conclusions de l'étude qui doit encore être validée par plusieurs organismes et celui de la préfecture, qui donnera ou non son aval avant que le conseil communautaire ne l'approuve par vote. « J'avoue qu'on s'impatiente un peu. On attend quand même depuis 2015 », rappelle le gérant.

Autre point abordé lors de la réunion, les zones d'urbanisation. Celles-ci ont évolué depuis la présentation du plan local d'urbanisme de l'an

passé. En effet, la commune va bénéficier de 20 parcelles constructibles supplémentaires.

Ainsi, les deux côtés de la route menant à Châlonsdu-Maine seront désormais constructibles. Ce seront donc à terme quarante parcelles qui constitueront ce futur lotissement.

Le projet de liaison de la D508 reliant Commer au rond-point pourrait aussi se débloquer et permettre, à côté de l'imprimerie MP3 PLV, une extension de 3 hectares de la zone artisanale du Berry, actuellement complète.